

Journée

Micro et mini Cogénération CNAM 29/01/2020

Développement du C16

Pascal PHILIPPE

Direction Technique et Grands Projets

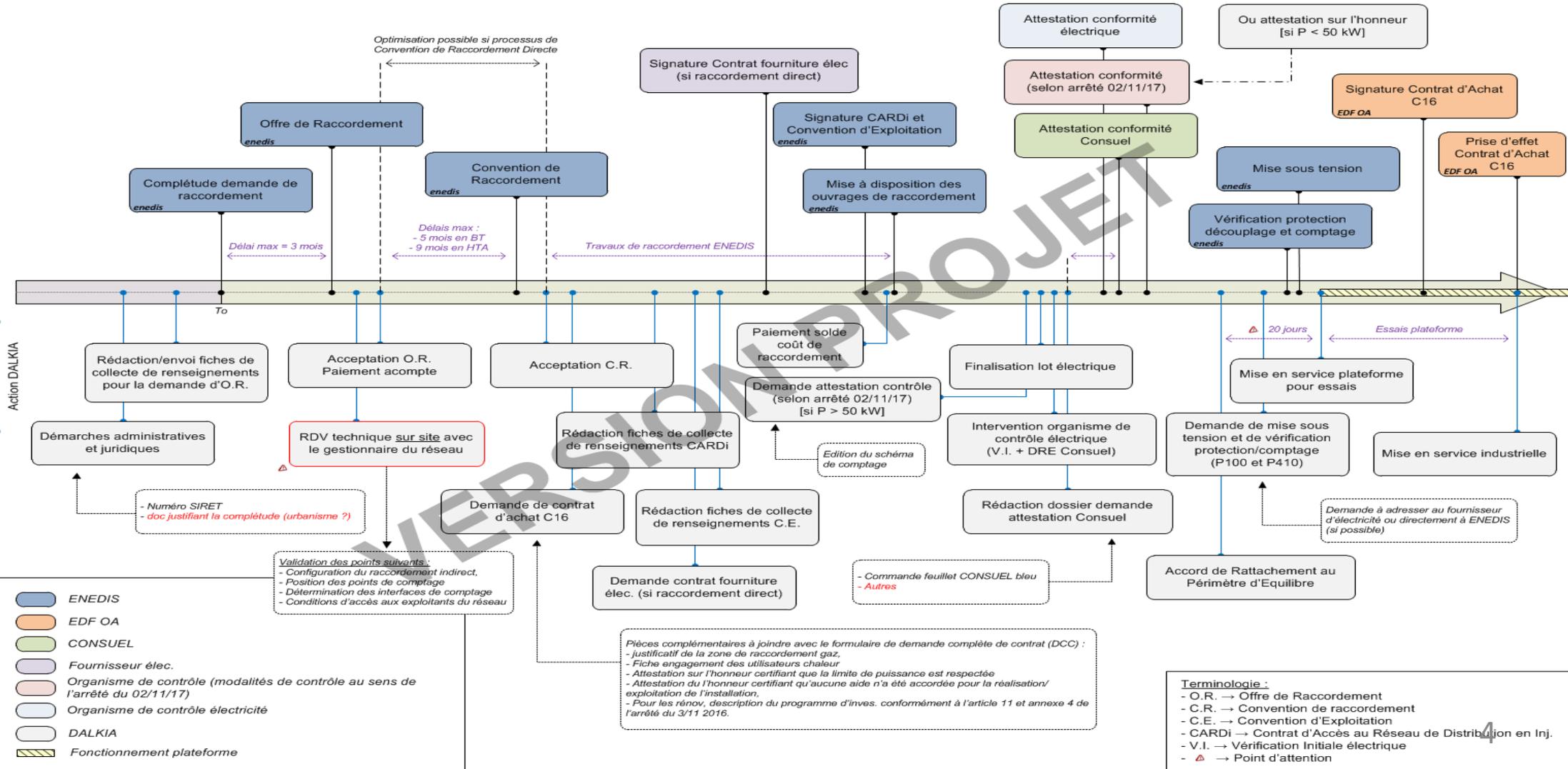
Une vraie difficulté de positionnement commercial compte tenu des incertitudes réglementaires

- La fin annoncée des aides aux cogénérations neuves (depuis Juillet 2018)
- Une proposition de la PPE qui confirme cette annonce. (sortie le 17/01/20)
- Des incertitudes réglementaires sur l'application de l'exonération de TICGN sur ces contrats (PLF au 01/01/2020)

La situation de Dalkia au 01/02/2020

Au 01/02/2020	En exploitation		En réalisation		En projet	
	Puissance	Nombre	Puissance	Nombre	Puissance	Nombre
C16 CR	3 938	7	3 044	4	1 082	7
C16 OA	897	3	250	1	250	1
	4 835	10	3 294	5	1 332	8
					9 461	23

La gestion de l'administratif



C16 – Problèmes rencontrés

➤ (Pinst = 47 kW)

Problème : ELD (Entreprise Locale de Distribution) ayant peu d'expérience sur le raccordement direct et indirect des productions décentralisées en segment C4 (anciennement Tarif Jaune).

Solution :

-Diffuser et expliquer auprès des gestionnaires du réseau (ELD et ENEDIS !) la position de la Direction Technique ENEDIS sur le sujet

Schéma correctif à mettre en œuvre :

-Prévoir un RDV technique sur site avec le gestionnaire du réseau après la signature de l'Offre de Raccordement pour faire le point sur l'ensemble des interfaces techniques et contractuelles associées au projet (localisation/configuration des points de comptage, conditions d'accès du personnel exploitant, type de protection de découplage...).

C16 – Problèmes rencontrés

➤ (Pinst = 47 kW)

Problème : Non prise en compte par ENEDIS de la directive technique HN 62-S-19 relative à la définition des interfaces de comptage en segment C4 (compteur normalement intégré sur châssis type S19 déjà doté des transformateurs de courant et des organes de sectionnement)

Solution :

-Présenter la position de la DT ENEDIS sur le sujet.

Schéma correctif à mettre en œuvre :

-Prévoir un RDV technique sur site avec le gestionnaire après la signature de l'Offre de Raccordement pour faire le point sur l'ensemble des interfaces techniques et contractuelles associées au projet.

C16 – Problèmes rencontrés

➤ (P_{inst} >250 kW)

Pb 1 : Interrogation concernant la localisation précise du point de livraison (ENEDIS ne disposait pas des plans à jour permettant de localiser la limite du Réseau Public de Distribution),

Pb 2 : Vétusté des cellules HTA (risque de devoir rénover l'ensemble du tableau HTA).

Schéma correctif à mettre en œuvre :

-Prévoir systématiquement un audit technique des sites pour identifier un risque lié à la vétusté des équipements HTA lorsque la puissance installée est supérieure à 250 kVA. La mise en place d'une protection de découplage type H n'est typiquement pas possible sur un tableau HTA non référencé au CAMAE ENEDIS).

-La protection de découplage étant obligatoirement installée à proximité du poste de livraison lorsque $P_{inst} > 250$ kVA, il est donc nécessaire de connaître la localisation du Point de Livraison (limite contractuelle entre réseaux public et privé) pour vérifier les références des équipements constitutifs du tableau HTA) → objectif : écarter le risque lié à la vétusté des cellules HTA.

C16 – Problèmes rencontrés

➤ (Pinst = 999 kW)

Pb : Risque lié à l'application du palier technique HN 64-S-52 relatif aux équipements insensibles aux contraintes environnementales (ex : cellules HTA étanches).

Schéma correctif à mettre en œuvre :

- identifier systématiquement le risque environnemental potentiel auquel peut être soumis le poste de livraison (PPRI, pollution saline, sites industriels sensibles Seveso).

- Anticiper les échanges avec le gestionnaire du réseau sur cette thématique pour valider au plus tôt le type de cellule à intégrer dans le poste (le gestionnaire peut en effet imposer l'application de la HN 64-S-52 alors que le risque environnemental est très discutable, voire inexistant).



MERCI